



## *Société historique de Bellechasse*

Saint-Henri, le 10 novembre 2020

Madame Nathalie Roy  
Députée de Montarville  
Ministre de la Culture et des Communications du Québec  
Édifrice Guy-Frégault  
225, Grande-Allée Est, bloc A  
1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Appui à la demande de déclaration comme « IMMEUBLE PATRIMONIAL »  
(Art. 29 à 34 de la Loi sur le Patrimoine culturel) déposée conjointement par le  
Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et La Société  
du Vieux Bourg de Saint-Michel (SVB)

---

Madame La Ministre,

La Société historique de Bellechasse, active depuis 35 ans, a pour mission d'assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel dans les 20 municipalités qui forment la MRC de Bellechasse, en s'efforçant de maintenir vivante notre histoire et de toujours développer la fierté de nos racines bellechassoises. Pour y arriver, elle regroupe près de 400 membres intéressés à l'histoire de Bellechasse en éveillant, en faisant la promotion et en assurant la préservation de sites et de biens matériels et immatériels, d'archives et de traditions; tant par la tenue de conférences et d'ateliers; par la publication de sa revue *Au fil des ans* et de volumes; que par la numérisation d'actes notariés et de documents, traces de notre histoire; ainsi que par la réalisation et la conservation de documents audio, traces de la mémoire des Bellechassoises et Bellechassoises.

C'est avec un sentiment d'urgence que la Société historique de Bellechasse tient à appuyer la demande que vous a déposé conjointement le GIRAM et la SVB visant la déclaration comme immeuble patrimonial du presbytère de Saint-Michel de Bellechasse.

Comme vous le savez fort bien, le presbytère de Saint-Michel est une pièce unique de notre histoire collective. Une pièce unique qui mérite amplement sa place parmi les



## *Société historique de Bellechasse*

presbytères classés et reconnus par le ministère de la Culture et des Communications que sont, entre-autres, les presbytères de St-Étienne-de-Beaumont, de St-François de la Rivière-du-Sud, de Saint-Charles-des-Grondines, de Deschambault, de Batiscan et de Saint-Georges de Cacouna.

Sur le site actuel, un premier presbytère (20' x 20') avait été construit dès 1715, dont nous retrouvons encore les fondations sous la partie nord du bâtiment actuel, lequel a été débuté en 1739, puis agrandi en 1790 pour y adjoindre la salle des habitants et en 1854, une cuisine d'été sur le côté est.

Ce presbytère, parmi les plus anciens en Amérique du Nord, et sa grange à dîme ont traversé les plus grandes étapes de notre histoire collective. Qu'il suffise de nommer le passage du régime français au régime anglais (1756-1763), le passage du régime seigneurial au régime municipal (1845-1854), la distinction entre l'Église et l'État québécois (1960-1970) et l'élection de la Coalition Avenir-Québec (2018). Gouvernement sous lequel le presbytère de Saint-Michel sera reconnu comme bien patrimonial d'importance nationale.

En appuyant la demande du GIRAM et de la SVB, la Société historique de Bellechasse démontre l'importance de la préservation et de la mise en valeur du presbytère de Saint-Michel, comme : Trésor national à sauvegarder et à revaloriser.

Bien à vous,

Amitié

*Michel Tardif*

Michel Tardif, président  
Société historique de Bellechasse

c.c. : Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse  
Monsieur Éric Tessier, maire de la municipalité de Saint-Michel  
Monsieur Gaston Cadrin, vice-président du GIRAM  
Madame Nathalie Lessard, présidente de la SVB